

LES ASSURANCES:

Être assuré en RC pour la pratique du kitesurf en école est obligatoire.

L'école PACIFIC KITE est affiliée à l'AFKITE (Association Française Kite), tu peux ainsi avant ton cours prendre ton assurance élève en ligne, valable 365 jours dans le monde entier, au tarif de 26 €. Si tu penses être amené à pratiquer en dehors d'une école souscris l'assurance pratiquant à 36 €. Tu peux aussi souscrire l'assurance élève pour une journée unique à 16 €.

Gagne du temps en souscrivant en ligne avant ton cours :

<http://www.air-assurances.com/formAFKite.asp>

Renseigne mon numéro d'école 98002 et suis les instructions. Tu recevras instantanément ton attestation par e-mail (je recevrai aussi un exemplaire).

Avec cette souscription, il t'est possible d'adapter la date de prise d'effet au premier jour de ton activité ou toute autre date choisie afin de profiter réellement des 365 jours de couverture pleine.

Je te conseille de souscrire en option une IA (individuelle accident) couvrant tes dommages. Choisis la formule qui te convient.

Avantage lié à l'adhésion à l'AFKITE : le KITEPASS

Au-delà d'être assuré en responsabilité civile, mon école te fournira un kitepass, c'est à dire une carte de niveau qui te permettra de suivre ta progression. Cette carte est reconnue dans le monde entier dans les centres IKO et te permettra d'attester ton niveau auprès d'autres écoles françaises ou lors de tes voyages à l'étranger.

